

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012**  
**A 20h15 au foyer de la Grande salle**

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : Mme S. Varonier Mischler (exc.), MM. F. Debonneville, A. Durussel (exc.), L. Durussel (exc.), J.- F. Jacot (exc.), H. Messieux (exc.), S. Renaud, Ph. Reymond (exc.), J.- C. Tosoni (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Avant d'ouvrir la séance, le Président demande une minute de silence à la mémoire de M. Emile Reymond, ancien conseiller communal, décédé le 18 octobre 2012.

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 29 août 2012
2. Communication du bureau
3. Présentation de la planification financière par la fiduciaire BDO, M. Saitta
4. Préavis No 06-2012 : « Arrêté d'imposition pour les années 2013-2014 » : présentation
5. Préavis No 07-2012 : rapport de la commission des finances
6. Préavis No 07-2012 : « Budget 2013 » : présentation
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Adoption du PV du 29 août 2012**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 29 août 2012

S. Judas, p.4 :

- 1<sup>er</sup> paragraphe : lire « une extension du réseau d'eaux usées ... »
- 2<sup>ème</sup> paragraphe, sur l'intervention du conseiller A. Durussel : lire « ... baisse de la consommation observée en 2011 » (plutôt que 2001)

R. Lambercy, p. 5, son intervention sur l'ASSAGIE :

- « Le 26 septembre aura lieu une soirée d'information concernant le Conseil d'Etablissement à l'aula du château d'Aubonne organisée par le Comité de direction de l'ASSAGIE et la direction des écoles et destinée ... »

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau**

Le Président

- Remercie les personnes qui ont participé et contribué à la bonne marche de la fête des sapeurs-pompiers et de la fête des récoltes ;
- Il rappelle que les rapports des commissions doivent être transmis au bureau du Conseil. Ils peuvent être déposés à l'administration communale, en 3 exemplaires originaux et signés. Dans tous les cas, le Président tient à être informé des conclusions du rapport ;

- Une liste a été mise en circulation pour le don des jetons de cette séance au Téléthon qui aura lieu le 8 décembre 2012 ;
- Les jetons de présence portant sur l'année 2011/2012 seront distribués en fin de séance ;

### 3. Présentation de la planification financière par la fiduciaire BDO, M. Saitta

Le Président passe la parole à la Municipalité.

S. Judas remercie M. Saitta pour sa présence. Elle précise qu'il s'agit là d'un résumé du rapport préparé par BDO et qui sert de base au travail de la Municipalité.

Présentation de M. G. Saitta : se référer au document qui a été distribué et au compte-rendu annexé au présent PV.

Après la présentation, le Président passe la parole à l'assemblée.

P.- Y. Correvon demande sur quelle base a été estimée l'évolution de la population et des recettes fiscales (moyenne des dernières années, canton ?) ;

G. Saitta répond que les recettes fiscales sont estimées en fonction de la situation de la collectivité. L'évolution de la population et du nombre de contribuables (ainsi que leur structure) est planifiée pour les prochaines années. Il y a ensuite trois méthodes de planification statistique des recettes fiscales qui tient compte des éléments du passé auxquels on ajoute des éléments comme l'inflation ;

M. Jaccard demande si la méthode présentée intègre également les coûts additionnels engendrés par une population plus jeune en raison des charges que peuvent représenter les infrastructures destinées aux enfants notamment (dont il estime le coût à env. Fr. 4'500.- / enfant) ;

G. Saitta répond : dans un premier temps, le passé est étudié pour avoir une estimation de l'évolution de la population au cours des dernières années. Ensuite, des éléments comme le type de constructions va également permettre de déterminer quelle sera la structure possible de la population à moyen terme. En effet, la construction d'HLM, de PPE ou de villas individuelles va déterminer le type de population et les coûts pour la commune ;

S. Judas amène quelques précisions :

- les informations données par la Municipalité à la fiduciaire pour permettre d'estimer l'évolution de la population comprennent également les éléments du plan d'aménagement du territoire et des démarches en cours en vue de devenir « centre local »<sup>1</sup>. L'exercice d'estimation du potentiel de densification a été conduit quartier par quartier, sur la base de la situation connue actuellement, y compris le Closez à l'Orbannaz ;
- l'âge moyen du contribuable dans la commune est relativement jeune, entre 30 et 40 ans, ce qui représente un bon potentiel fiscal pour la commune.

G. Saitta confirme qu'effectivement, l'évolution liée à la structure de la population n'a pas été abordée dans cette présentation. Dans notre commune, le nombre d'enfants de 0 à 9 ans, a augmenté de plus de 150% (x 2.5) entre 2007 et 2010. Il s'agit donc d'une structure de population saine, bien supérieure à ce qui est proposé par le Canton. La population de la commune n'est pas sur une tendance vieillissante<sup>2</sup>, La moyenne d'âge n'y augmente pas, ce qui a un impact favorable sur le potentiel fiscal de la commune (structure de coûts, tissu social avec une politique sociale appropriée à cette structure de population) en un nombre de contribuables adéquat par rapport au nombre d'habitants.

M. Jaccard aurait aimé connaître l'évolution attendue du point d'impôt dans la commune (qui est actuellement relativement bas<sup>3</sup>) en fonction de l'évolution de la population.

G. Saitta répond qu'il a été tenu compte de l'évolution attendue de la population dans les analyses sur la structure des contribuables pour déterminer le taux d'imposition. Il ajoute qu'un point d'impôt relativement bas n'est pas nécessairement mauvais signe puisqu'il indique également un plus grand bassin de contribuables. Ce point d'impôt est plus souvent élevé dans de petites collectivités où les recettes fiscales sont plus volatiles puisqu'elles peuvent dépendre d'un nombre réduit/faible de contribuables.

Même s'il permet de calculer le coefficient d'impôt nécessaire à une tenue des charges, cet outil de planification financière sert d'abord à définir les tendances sur les années à venir, de les vérifier au fil des événements et de fixer

<sup>1</sup> v. PV de la séance du 29 août 2012

<sup>2</sup> La population qui a 50 ans et plus ne s'accroît proportionnellement pas plus que la population qui a 50 ans et moins.

<sup>3</sup> Pour information, actuellement à env. Fr. 44,000 (env. Fr. 24.- / hab.), v. également site du scris

un coefficient d'impôt pour du moyen terme en fonction des politiques que la commune compte mettre en œuvre plutôt que de chercher à déterminer quel coefficient d'impôt serait nécessaire pour tenir les charges, puis d'avoir à l'ajuster année après année.

E. Dieperinck relève qu'un correctif important pourrait être attendu dans une quinzaine d'année si la tranche d'âge mentionnée des 30-40 ans ne parvient pas à se renouveler. Il demande quel pourrait en être l'impact sur la capacité à tenir la dette.

G. Saitta reconnaît qu'on peut parler de cycles de l'ordre des 15-20 ans puisque la structure de la population va se déplacer comme l'indique le conseiller E. Dieperinck. C'est bien là l'utilité d'un tel outil de planification financière puisqu'il doit permettre de mettre en place une politique qui assure ce renouvellement de la population, notamment au travers de prestations comme le centre des jeunes. Et il est vrai que le besoin en investissements est important en regard des indicateurs sur le poids de la dette.

Ph. Rezzonico ajoute qu'on peut attendre un renouvellement des familles au rythme du départ des enfants du foyer familial.

M. Jaccard relève que beaucoup de facteurs entrent en considération, comme les taux d'intérêts passifs qui auront bougé au moment des échéances.

G. Saitta précise que la planification financière calcule également une capacité économique d'endettement, qui correspond env. au plafond d'endettement voté en début de législature, sauf qu'il est davantage orienté sur la capacité économique de la commune et qu'il est basé sur des taux d'intérêts passifs plus élevés que ce qu'on rencontre actuellement.

S Judas précise que les calculs présentés sur le poids de la dette intègrent les investissements souhaités par la Municipalité, dont la plupart (2013 et suivants) n'ont pas encore été initiés. Ils seront évalués au cas par cas en fonction de l'évolution de la situation et traités conformément aux procédures en vigueur via notamment la présentation au conseil communal.

Elle demande à M. Saitta de s'exprimer sur la situation financière de la commune en regard des chiffres présentés.

G. Saitta : sur les cinq dernières années, la commune est dans une bonne situation. A partir de 2012, la structure des prestations publiques va évoluer avec la mise en place des structures d'accueil de jour. D'autre part, la facture sociale est plus élevée et la péréquation est moins favorable aux collectivités contributrices, ce qui va également peser sur la structure des coûts (on l'observe d'une manière générale dans le canton), Pour notre commune, il s'agira de vérifier rapidement si les tendances observées sur ce premier exercice de planification se vérifient pour éviter de se retrouver dans une situation délicate (dans laquelle la commune ne se trouve pas actuellement).

E. Dieperinck demande si des réserves pour imprévus ont été prises en considération

G. Saitta répond que seule la situation effective a été prise en considération. Aucun actif du bilan n'a été revalorisé, aucun élément exceptionnel n'a été intégré.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie M. G. Saitta pour la présentation.

#### 4. Préavis No 06-2012 : « Arrêté d'imposition pour les années 2013-2014 » : présentation

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. Philippe Rezzonico lit les conclusions du préavis ;

Extrait des conclusions du préavis : « (...)

*La Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :*

(...)

1. *d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014, tel que présenté, soit l'augmentation de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*

2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour deux années, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

(...);

## 5. Préavis No 06-2012 : rapport de la commission des finances

*Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport*

*Extraits*

*(...)*

*Après étude et analyse du préavis, nous constatons que les trois points supplémentaires correspondent essentiellement aux éléments suivants :*

- Faible substance fiscale.*
- Charges communales maîtrisées mais en constante augmentation.*

*La commission relève avec satisfaction le choix de la Municipalité d'adopter un taux d'imposition identique pour les deux années à venir. Cette décision est rassurante en regard de la conjoncture et des investissements futurs. Pour information, la moyenne cantonale du taux d'imposition est de 69 points.*

*(...)*

*En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :*

- 1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014, tel que présenté, soit l'augmentation de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
- 2. D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour deux années, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*(...)*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

R. Burnier demande si le taux cantonal de 154.5 sera également maintenu pour deux ans.

Ph. Rezzonico répond que ce taux-là dépend d'une décision cantonale, le taux pour 2014 ne peut donc pas encore être connu.

L. Guignard salue la proposition de fixer le taux d'imposition pour les deux prochaines années et il demande s'il s'agit là d'une nouvelle manière de procéder.

S. Judas répond que l'idée est de pouvoir travailler sereinement pendant deux années en tenant compte de la planification financière. L'idée est d'équilibrer les comptes et la fixation du taux sur une seule année ne donne pas suffisamment de recul pour évaluer la portée des décisions à prendre.

P.- Y. Correvon ajoute qu'on cherche également à tenir compte du fait que le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets va peut-être entrer en vigueur en 2013.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

Ph. Rezzonico remercie le conseil pour la confiance qui est ainsi témoignée à la Municipalité.

## 6. Préavis No 07-2012 : « Budget 203 » : présentation

Le président passe la parole à la Municipalité pour la lecture du préavis.

Ph. Rezzonico lit les conclusions du préavis

Extrait

*(...)*

*La Municipalité vous présente son budget 2013 qui boucle avec un déficit de Fr. 316'042.-.*

*(...)*

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur les Président, Mesdames, Messieurs :*  
(...)  
*D'adopter le budget 2013 tel que présenté.*  
(...)

## 7. Informations de la Municipalité

R. Lambercy :

- La bibliothèque organise la traditionnelle nuit du conte le vendredi 9 novembre 2012 ; elle pourrait avoir lieu au foyer de la grande salle en fonction du nombre de participants ;
- Le nouvel horaire CFF entrera en vigueur le 9 décembre prochain. Des dépliants informatifs seront disponibles dans les gares de Rolle, d'Allaman, ainsi qu'à l'administration communale dès fin novembre / début décembre. Il n'y a pas de changement significatif attendu pour les élèves de Gimel qui descendent sur Aubonne.

Ch. Dubugnon

- Suite à la démission du commandant St. Pichon, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau commandant du SDIS<sup>4</sup> sera M. Stéphane Felder ;

R. Houmard :

- L'abribus sera terminé à mi-novembre prochain ;
- Les WC publics seront ouverts dès le 2 novembre. Ils seront fermés dès 17h00 et le week-end.
- l'ADIG<sup>5</sup> organise les traditionnelles « fenêtres de l'Avent », les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Mme Sandrine Winkelman au « P'tit Magasin » ;

Ph. Rezzonico :

- l'étape 2012 des travaux de revitalisation la Saubrette sont terminés. La prochaine étape commencera en 2013. Pour rappel, ces travaux sont financés par le canton.
- Dans le cadre de la collaboration avec le canton sur le PJV, il a été procédé à la revitalisation d'un biotope forestier au lieu-dit du « Bois lourd »

S. Judas :

- Des forages de 5m à 7m de profondeur ont été faits autour du puits de l'Ezilière pour s'assurer que la nappe phréatique n'a pas été touchée par les travaux de revitalisation mentionnés par Ph. Rezzonico. Les résultats sont concluants.
- Les travaux visant à monter le gaz jusqu'à Bauloz ont démarré. L'EMS Soerensen devrait pouvoir y être raccordé fin novembre. Les conditions météorologiques détermineront le calendrier d'accès pour les habitants. Le bureau d'ingénieur, la SEFA, la Municipalité se rendront sur place l'après-midi des 8 et 9 novembre pour rencontrer les habitants qui souhaiteraient pouvoir se raccorder ;
- Pour ménager le véhicule unimog et pour permettre aux collaborateurs communaux de se déplacer lorsqu'il est équipé de la lame durant la période hivernale (de mi-novembre à mi-mars), la commune a acquis un nouveau véhicule utilitaire, un Toyota Hilux Diesel 2.5 qui a coûté Fr. 43'800.- (s/base de 3 offres auprès des garagistes revendeurs de la région) ;
- Une demande de rectification a été faite auprès du journal La Côte suite à la publication d'un article indiquant que la commune de Gimel faisait partie de l'association SIDERE<sup>6</sup> ;
- Gravière des Ursins : une séance organisée le 11 octobre 2012 par la cour de droit administratif et public, et qui a duré toute la journée, a eu lieu avec l'ensemble des opposants et des parties impliquées. Gimel y été représentée par S. Judas et l'avocat en charge du dossier, Me Haeni, Tous les points du dossier ont été passés en revue, y

---

<sup>4</sup> SDIS : Service de défense contre l'incendie et de secours

<sup>5</sup> ADIG : Association des intérêts de Gimel

<sup>6</sup> SIDERE : Association intercommunale pour l'approvisionnement en eau de boisson de Rolle et environs.

compris le chemin des Ânes où il a été constaté que les travaux sont en ligne avec ce qui a été décidé par le conseil. Le juge instructeur a promis une décision avant la fin de l'année ;

- Les route de Rolle sera ouverte début décembre, les travaux (dernière couche) seront finalisés au printemps prochain.

## 8. Divers et propositions individuelles

L. Guignard

- sur la demande de rectification (SIDERE), il relève que le journal 24h a également relayé cette information ;
- il demande pourquoi il n'y a plus de fleurs sur les fontaines ;

S. Judas répond que les engrais attaquent la pierre. Dès l'an prochain, il est donc prévu de ne plus mettre de fleurs sur les chèvres des fontaines.

L. Guignard relève que la manière d'arroser devrait également être considérée.

J.- L. Juillerat a entendu qu'il est prévu d'installer une zone de retraitement des graviers à la Piquette. Il demande si des mesures ont été prévues pour en atténuer les nuisances (bruit, poussières) ;

S. Judas confirme que l'entreprise Lecoultre, exploitante de la gravière, a déposé une demande pour disposer d'une surface à la Piquette en vue du traitement de matériaux, ce qui correspond à ce qui se fait actuellement à Baurire qui sera fermée et dont il est prévu de transférer l'activité à la Piquette. Elle confirme que le SESA veillera à l'application des normes légales en vigueur pour l'exploitation d'un tel site. Rien n'est décidé à ce stade, le canton ne s'est pas encore prononcé sur le changement d'affectation de la zone de la Piquette en pôle bois et zone artisanale.

P. Renaud demande des détails sur le projet UAPE<sup>7</sup>

S. Judas renvoie au plan d'investissement. Un premier projet est à l'étude, il devrait pouvoir être présenté au début 2013. La Municipalité souhaite que ce bâtiment ne soit pas uniquement destiné à l'UAPE, mais qu'il puisse également être utilisé comme cantine, comme buvette pour le foot et de local de répétition pour la fanfare.

Chr. Debonneville

- demande si les travaux de rafraîchissement observés dans la grande salle seront également conduits au foyer.
- Remercie la Municipalité pour la mise du panneau information en bas du village ;

S. Judas répond que les délais à tenir en vue des manifestations de début décembre ne permettront pas de traiter le foyer cette année. Les besoins seront évalués l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle

- la date des prochaines votations, le 25 novembre,
- la date de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le vendredi 7 décembre dès 19h30

Il remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h50.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti

---

<sup>7</sup> UAPE : Unité d'accueil pour écoliers